

Pays : République fédérale d'Allemagne

Commission : Union européenne

Problématique : « Comment l'Union européenne peut-elle renforcer son rôle dans la protection des mers et océans, tout en conciliant les intérêts économiques des États membres ? »

La République fédérale d'Allemagne est un État membre fondateur de l'Union européenne et l'une de ses principales puissances économiques. Il s'agit d'une démocratie parlementaire dirigée par un gouvernement de coalition attaché à l'intégration européenne, à la coopération multilatérale et à la transition écologique. Bien que souvent perçue comme une puissance continentale, l'Allemagne dispose d'un accès stratégique à la mer du Nord et à la mer Baltique, deux espaces maritimes essentiels au commerce européen, à la pêche, au transport maritime et au développement des énergies renouvelables offshore.

La protection des mers et océans représente aujourd'hui un enjeu central pour l'Union européenne. Ces espaces sont à la fois des réservoirs de biodiversité indispensables à l'équilibre climatique mondial et des piliers majeurs de l'économie européenne. La problématique de la commission interroge donc la capacité de l'Union à renforcer son rôle dans la protection du milieu marin tout en garantissant la compétitivité économique et la cohésion entre États membres.

Les mers européennes sont confrontées à des pressions environnementales croissantes. Selon la Commission européenne, plus de 75 % des habitats marins de l'Union sont dans un état écologique dégradé, principalement en raison de la pollution, de la surpêche et du changement climatique. Chaque année, près de 300k T de plastiques se déversent dans les mers européennes, affectant durablement les écosystèmes marins.

Ces enjeux concernent directement l'Allemagne. La mer du Nord et la mer Baltique jouent un rôle majeur dans l'économie nationale : le secteur maritime allemand représente environ 400 000 emplois directs et indirects et contribue à hauteur de plus de 50 milliards d'euros par an à l'économie nationale. Les ports allemands, notamment Hambourg, figurent parmi les plus importants d'Europe, rendant le pays particulièrement sensible à toute perturbation des activités maritimes. La dégradation du milieu marin menace donc à la fois la biodiversité et la stabilité économique. L'enjeu central réside dans la capacité de l'Union européenne à préserver ces espaces sans affaiblir les secteurs économiques qui en dépendent.

L'Allemagne soutient fermement un renforcement du rôle stratégique, normatif et opérationnel de l'Union européenne dans la protection des mers et océans. L'Union doit être en mesure d'imposer des normes environnementales communes ambitieuses, tout en assurant une concurrence équitable entre États membres.

L'Allemagne appuie pleinement les politiques européennes existantes, notamment la Politique commune de la pêche (PCP), la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » et les objectifs du Pacte vert pour l'Europe. La durabilité des ressources marines est considérée comme une condition indispensable à la pérennité économique des secteurs maritimes. À titre d'exemple, près de 90 % des stocks halieutiques évalués dans l'UE sont aujourd'hui soumis à des limites de capture, contre moins de 60 % au début des années 2000, ce qui démontre l'efficacité d'une régulation européenne coordonnée.

L'Allemagne a déjà mis en œuvre de nombreuses mesures en faveur de la protection du milieu marin. Le pays a ratifié l'ensemble des principaux accords internationaux relatifs à la protection des océans et soutient activement leur application au niveau européen. Il a également investi massivement dans la transition énergétique maritime : l'Allemagne est aujourd'hui l'un des leaders européens de l'éolien offshore, contribuant à la réduction des émissions de CO₂ tout en créant des emplois durables.

Dans le cadre des débats européens, l'Allemagne propose plusieurs orientations concrètes : L'objectif européen de protéger 30 % des espaces marins d'ici 2030 repose sur une logique scientifique de restauration des écosystèmes. Les aires marines protégées ne signifient pas nécessairement une interdiction totale d'activité, mais une gestion différenciée des usages selon la sensibilité écologique des zones. Certaines zones peuvent autoriser une pêche artisanale encadrée, tandis que d'autres deviennent des zones de protection stricte interdisant toute extraction. Le fonctionnement repose sur :

- la cartographie scientifique des habitats sensibles (herbiers marins, zones de reproduction des poissons, récifs),
- l'établissement de plans de gestion à l'échelle européenne,
- des contrôles coordonnés entre États membres.

Les fonds européens, notamment le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA), permettent de financer :

- la modernisation des navires de pêche pour réduire la consommation de carburant,
- l'adoption d'engins de pêche plus sélectifs limitant les prises accidentelles,
- le développement de carburants alternatifs pour le transport maritime (hydrogène, ammoniac vert).

La décarbonation du transport maritime s'aligne avec les objectifs de l'Organisation maritime internationale (OMI), agence spécialisée de l'ONU, qui encadre la réduction des émissions du secteur. La gestion durable des mers nécessite une application effective des règles.

L'Union européenne développe donc :

- des systèmes de suivi par satellite (AIS, systèmes de surveillance des navires),
- des bases de données partagées entre États membres,
- des inspections coordonnées des flottes.

Ces outils permettent de détecter la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN), qui menace la durabilité des stocks. Cette action est conforme à l'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port et aux obligations de contrôle prévues par la CNUDM.

L'Union européenne peut éviter la concurrence déloyale en intégrant des clauses environnementales contraignantes dans ses accords commerciaux. Cela signifie que les partenaires commerciaux doivent respecter des normes comparables en matière de pêche durable, de pollution maritime et de protection des écosystèmes.

La République fédérale d'Allemagne considère que la protection des mers et océans constitue un enjeu stratégique majeur pour l'avenir de l'Union européenne. Le renforcement du rôle européen dans ce domaine est indispensable pour préserver les écosystèmes marins, garantir la sécurité alimentaire et assurer la durabilité des activités économiques maritimes.

L'Allemagne adopte une position résolument europhile, estimant que seule une action collective permet de concilier efficacement protection environnementale et intérêts économiques. La transition vers une économie maritime durable est perçue non comme une contrainte, mais comme une opportunité de leadership écologique, économique et technologique pour l'Union européenne.